



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1694-14**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1694-14 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions et des limitations de stationnement sur les rues Boileau, Brodeur et Lartigue

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 18 avril 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca